LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta

APF HQ
Association de la presse francophone hors Québec

Vol. 17 No. 74 Mercredi le 31 août 1983 12 pages 0.50

L'ACFA nomme son directeur-général



M. Paul A. Poirier, nouveau directeur-général de l'ACFA.

Le président de l'Association canadienne-française de l'Alberta (A.C.F.A.), M. Guy Goyette, est heureux d'annoncer la nomination de M. Paul A. Poirier au poste de directeur général de l'Association.

Né à Edmonton en 1938, M. Poirier a fait ses études secondaires au Collège Saint-Jean. Il a obtenu un Baccalauréat en Arts et un Baccalauréat en philosophie de l'Université d'Ottawa. Par la suite il a fréquenté l'Université Angelicum à Rome, l'Université de l'Alberta, à Edmonton, et l'Université de Pennsylvanie. Il a également fréquenté l'Université Carleton à Ottawa, dont il détient un certificat en gestion.

M. Poirier s'est surtout fait connaître à Edmonton du temps qu'il a été recteur du Collège Saint-Jean. C'est d'ailleurs lui qui a négocié au nom des Oblats la vente de cette institution à l'Université de l'Alberta, en 1976.

Depuis 1976, M. Poirier travaille à l'Université Saint-Paul d'Ottawa à titre d'administrateur de la Faculté de théologie et de l'Institut des sciences missionnaires. En 1979, il a épousé Gilberte Gougeon d'Ottawa.

M. Poirier quittera son emploi à l'Université St-Paul à la fin d'octobre prochain et il entrera en fonction à l'A.C.F.A. le 14 novembre.

Rencontre ACFA-King

La question du contrôle [illegible]

Selon l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), la loi scolaire de cette province devra être changée de façon à inclure le droit des Franco-albertains à l'éducation française, dans des institutions francophones administrées par des francophones.

C'est du moins la triple recommandation que les représentants de l'Association, MM Guy Goyette, président; Alain Nogue, vice-président et Guy Lacombe, directeur général par intérim ont fait au ministre David King lors d'une rencontre officielle qui a eu lieu lundi 29 août dernier au bureau du Ministre.

Mais c'est cette troisième partie de cette recommandation, celle qui touche la question du contrôle des écoles françaises pour francophones, qui sera la plus épineuse.

Selon le ministre, le gouvernement de l'Alberta trouverait difficile d'initier un autre système scolaire uniquement pour les francophones. Actuellement ce sont les contribuables eux-mêmes qui choisissent le système scolaire auquel ils veulent appartenir et à qui sera remis leurs taxes. Au dire du ministre, il serait très difficile d'une part de nier le droit de l'un de choisir un système scolaire particulier ou encore d'obliger l'autre à s'y inscrire. On ne pourrait, d'après lui, empêcher un anglophone de s'immiscer dans un conseil scolaire francophone tout comme on ne pourrait obliger un francophone d'y appartenir.

Le ministre King a accepté cependant la recommandation du président de l'ACFA de mettre sur pied un comité d'étude (Task force) pour étudier cette question importante et faire des recommandations dans un prochain avenir. On sait que l'Acte scolaire est présentement en processus de revision et que le gouvernement espère approuver la nouvelle loi au printemps de 1985. Le comité d'étude sera composé de représentants de l'ACFA et du Ministère de l'éducation. Une réunion est prévue avec le ministre vers la fin novembre pour étudier le mandat précis du comité, sa composition et les mécanismes nécessaires au bon fonctionnement dudit comité.

A l'occasion de cette rencontre l'ACFA a remis un mémoire au ministre King dans lequel certains changements à la loi scolaire sont proposés afin de refléter davantage la lettre et l'esprit de la nouvelle Charte canadienne des droits et libertés.

"Le premier droit que nous revendiquons comme francophones vivant en Alberta, dit le mémoire présenté à M. King, est celui de faire éduquer nos enfants dans leur propre langue.

"Le deuxième droit, qui est complémentaire au premier, est celui de faire éduquer nos enfants dans des institutions francophones, c'est-à-dire dans des établissements dans lesquels l'ambiance est française parce que la langue de communication est le français et parce que la culture qui y est véhiculée est la culture canadienne-française".

Le mémoire indique en outre que les francophones devraient pouvoir gérer leurs propres écoles. Le document poursuit toutefois que ces "droits fondamentaux" ne seraient pas nécessairement applicables immédiatement et partout dans la province. D'autre part, les représentants de l'ACFA ont fait plusieurs recommandations au ministre King sur la façon dont concrètement ces droits pourraient être exercés.

Camp Soleil 83

Par Claude Roberts

Pour la cinquième année à Edmonton, des enfants pleins de verve, heureux de s'ébattre dans la nature. Et bien sûr de parler français.

Agés de 6 à 12 ans, ils sont inscrits au Camp Soleil de l'ACFA régionale d'Edmonton. Activité qui se déroule au Parc Emily Murphy du 1er juillet au 2 septembre. Evidemment avec le succès habituel.

Les enfants les plus grands sont d'accord sur un point. Le camp leur permettra de bientôt affronter plus facilement la rentrée dans une école d'immersion. "A la maison on parle anglais. J'ai demandé de venir au Camp Soleil", précise Miranda, 8 ans, de l'école Grandin. "Ma maman avait entendu dire que c'était très bon et elle a accepté."



Quelques monitrices entourées de leur groupe.

Lundi, mardi, mercredi, de 9 h à 4 h, journées au parc avec un programme varié, où les jeux, les chants et le bricolage alternent, sous la surveillance des 3 monitrices, Annie, Marlène et Rita.

Chaque semaine obtient un thème. Après celui du cirque, des pays chauds et des Amérindiens, la semaine dernière portait sur le théâtre de marionnettes. Et cette semaine, on célèbre l'année 1900 avec princesses et dragons.

Voir THEME page 2

Société CAnadienne du microfilm
Suite 10, 468 rue St Jean
Montréal, Québec
H2Y 2S1

Lycée Louis Pasteur:

Les parents toujours hésitants

Par Martine Ayence

A quinze jours de la rentrée, les parents francophones de Calgary se heurtent encore à certaines hypothèses dont l'issue décidera de l'inscription de leurs enfants au Lycée Louis Pasteur.

Tout d'abord, l'octroi de la catégorie I. A Edmonton, l'examen du dossier pédagogique du Lycée Louis Pasteur est terminé. Une récente lettre de Jacques Moquin, conseiller en éducation, précise quelques points auxquels le lycée devra se conformer dans l'année qui vient: compléter les informations sur les programmes de Français et de mathématiques, adopter le matériel provincial en ce qui concerne le Français et les mathématiques, suivre les programmes provinciaux, se soumettre à l'inspection des représentants du Ministère en automne 83 et au printemps 84. Selon Monsieur Mennesson, trésorier du Lycée Louis Pasteur, l'établissement s'engage à

Voir LYCEE page 6

Thème artistique suite de la page 1

Jeudi et vendredi sont des journées spéciales. Puisque chaque jeudi après-midi, une sortie est organisée en fonction du thème de la semaine. La piscine connaît évidemment toujours beaucoup de succès. "Quand je suis au camp, je vais nager avec des amis. Alors je m'amuse", commente Laura.

Le jeudi les parents viennent ensuite souper au parc. Jusqu'à la tombée de la nuit, ils y restent avec les enfants, au milieu des jeux et des chants. Au programme de jeudi dernier, d'abord le jeu de la souris où les enfants grimpent, à un signal donné, sur le dos des adultes et sont éliminés peu à peu car ils sont plus nombreux que les adultes.

Suivit une présentation de 7 sketches avec marionnettes, offerte par les enfants qui avaient préparé le texte de chaque pièce. L'histoire d'Adam et Eve fut ainsi mise en scène, ainsi que la rencontre d'un lapin et d'un lion qui se disputent pour la possession d'une branche - jusqu'à ce que cette dernière se casse. Pièces, sans aucun doute, pleines d'imagination, avec des réparties parfois improvisées.

Jeudi dernier, pour conclure la soirée avec les parents, un répertoire de chansons, parmi lesquelles la Gomme, Dandandara, le thème du Camp Soleil et l'inévitable Bonsoir.

Après le départ des adultes, on allume habituellement le feu magique. Evénement des plus importants. Le secret du feu? Un verre de glycérine qui tombe sur du potassium avec une gerbe de flammes. Pour les moins de 12 ans, comment expliquer cela autrement que par la magie?

Vers 10 h 30 on se couche dans les tentes et on rêve à des montagnes de guimauves ou à d'autres sujets merveilleux. Tous sauf les monitrices qui veillent, à tour de rôle, jusqu'au lendemain.

Vendredi matin, à 8 h, la dernière attraction... un petit déjeuner de crêpes avec chocolat chaud. Et à 9 h, départ pour la maison.

Quant aux trois monitrices qui travaillent sous la direction de Pierre Potvin, elles adorent les enfants et leur sont entièrement dévouées. Et elles se font un devoir de varier les activités puisque chaque enfant peut participer au camp plusieurs fois par été. La majorité des groupes est de 20 enfants en moyenne. Le coût d'inscription pour un enfant s'élève à 35$ par semaine.

En somme, un camp qui mérite sa popularité.

Etapes de l'histoire des coopératives

Si nous traçons l'histoire des coopératives telles qu'elles se sont développées dans les différents pays, nous constatons qu'elle sont passées par trois stades de croissance et de modifications, avec chaque fois une crise à traverser et surmonter.

La première fut une crise de crédibilité. Au début, rares étaient les gens qui croyaient aux coopératives ou leur accordaient leur confiance. Pour beaucoup d'entre eux, l'idée même de la coopération tenait de l'improbabilité. Après tout, le fait de posséder, diriger et faire fonctionner des entreprises concernait uniquement les hommes d'affaires et non les petites gens. Dans certains pays, la promulgation d'une législation propre aux coopératives demanda beaucoup de temps. Partout où elles prirent racines, il leur fallut pour pouvoir vraiment éclore, la foi et la ténacité d'une petite équipe de pionniers. Là où elles reçurent aide ou encouragement, quand cela était, ce fut souvent d'une manière paternaliste, de la part de personnes détenant des fonctions élevées et influentes, parmi lesquelles certaines étaient persuadées dans le fond que l'idée coopérative n'irait pas très loin.

Mais petit à petit l'idée coopérative finit par convaincre les incrédules. Sa crédibilité était acquise et la crise terminée. Dans l'esprit des couches populaires, la coopérative devenait une bonne et noble cause.

Mais survint alors une deuxième crise, que nous appellerons une crise de gestionnaires.

Certes, les coopératives étaient reconnues pour leur utilité et leur valeur, mais qui allait les administrer et les équiper des compétences professionnelles et commerciales indispensables? En fait, dans de nombreux pays et durant une génération, sinon deux, les coopératives devinrent quasiment synonymes d'entreprises défaillantes, s'effondrant et disparaissant par certaines. Si par aventure elles tenaient encore pied elles souffraient de carences chroniques, à savoir, la médiocrité de leur gestion, de leurs prestations et de leurs résultats.

Mais petit à petit crise fut elle aussi surmonté. Le Mouvement commença à s'attirer en grand nombre de jeunes cadres compétents et bientôt son image changea. Les coopératives étaient aussi capables que les autres formes d'entreprises d'être efficaces, modernes et en cadence avec l'évolution et de plus en plus nombreux furent les gestionnaires déjà pourvus d'expérience qui entrèrent au service du Mouvement pour y faire carrière avec satisfaction durant toute leur vie professionnelle.

Dans la plupart des pays, surtout dans le monde occidental, il n'y a plus de crise dans la direction des coopératives telle qu'elles existaient il y a cinquante ans.

Mais aujourd'hui, alors que nombreux sont les systèmes coopératifs, de types divers, bien implantés, ils sont confrontés à une troisième crise, que nous appellerons une crise idéologique.

Cette crise, c'est un doute obsédant quant au sens véritable des coopératives, et nous en sommes maintenant à nous demander si elles remplissent réellement un rôle distinct et spécifique et si elles constituent vraiment une forme originale d'entreprise. En effet, si elles ne font rien d'autre que de concurrencer les autres types d'entreprises sur le plan de la rentabilité commerciale, est-ce suffisant pour que leurs sociétaires se sentent fondés à leur donner soutien et fidélité?

De plus, si le monde se transforme, parfois de manière étrange et insolite, les coopératives doivent-elles suivre le même chemin ou ne devraient-elles pas au contraire faire mouche dans une autre direction en visant à créer un ordre économique et social d'une autre sorte?

Tirée de la Revue Desjardins, no. 3, 1983.

Guy Goyette à l'ACELF

Le président général de l'A.C.F.A., M. Guy Goyette, a été élu au Conseil d'administration de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) lors du congrès annuel qu'a tenu cet organisme à Sudbury du 17 au 19 août dernier.

M. Goyette représentera l'Ouest canadien sur ce Conseil d'Administration. En juin dernier, le président de l'A.C.F.A. avait aussi été élu au bureau de direction de la Fédération des francophones hors Québec pour y représenter l'Ouest.

Outre M. Goyette, plusieurs Franco-albertains ont participé aux assises de l'ACELF à Sudbury. On a remarqué, entre autres, la présence de Mme Simone Secker, commissaire à la Commission des écoles catholiques d'Edmonton, Mme Louiselle Daigneault, directrice du bureau d'Education de l'A.C.F.A., M. Adrien Bussière, du ministère de l'Education, Mme Claudette Roy, présidente du comité ad hoc de l'A.C.F.A. en éducation, ainsi que Mme Yolande Cadrin, M. Yvon Mabé et M. Robert Tritz qui son membres de ce même comité.



M. Guy Goyette, président de l'ACFA.

Le thème du congrès de l'ACELF, cette année, portait sur l'école française.

Activités socio-culturelles

EDMONTON:

Du 4 juillet au 2 septembre "Camp Soleil" au Park Emily Murphy - pour les jeunes de 7 à 12 ans, coût: 35$ par enfant par semaine. Info: 469-4401

Le 10 septembre:

Tournoi de golf annuel des coopérateurs au Broadmoor Golf Club, 2100 rue Oak, Sherwood Park, suivi d'une réception au Regency, Hotel, Argyll Rd, Edmonton. Pour de plus amples renseignements, contactez CAC au 465-7818.

COUPON D'ABONNEMENT

1 an - 15$
2 ans - 25$

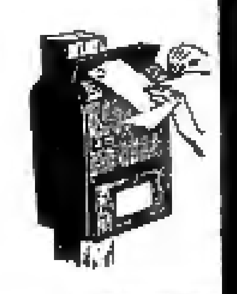
NOM: . . . .

ADRESSE: . . . .

VILLE: . . . . CODE POSTAL: . . . . . .



10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4
Tél: 423-5672



A Rivière la Paix

Le Carrefour régional

Par Simone Laberge

Une réunion générale spéciale de la régionale de Rivière la Paix a été tenue le 25 juillet dernier à laquelle assistait une quarantaine de membres et le président provincial de l'ACFA, M. Guy Goyette.

La rencontre avait pour but d'étudier la situation du Carrefour régional et de trouver ensemble des solutions pour réduire le déficit anticipé pour l'année 1983 et s'assurer la continuation de ce service dans la région. A cet effet, des exposés ont été présentés respectivement par Madame Brigitte Himer, représentant la régionale et le président provincial, chacun montrant les points de vue de leur partie.

Madame Himer démontre avec preuve à l'appui que le service de la Librairie Centrale est pauvre dû aux rabais qui sont de seulement 15 à 20%, et que le coût du transport est très élevé, allant jusqu'à 10 ou 20 dollars par commande (par Grimshaw Transport). De même, les commandes par poste sont sans doute moins onéreuses, mais elles prennent de 1 à 2 semaines et le service aux clients est pauvre.

Pour essayer d'amortir le déficit, l'exécutif a pris l'initiative depuis janvier '83 de commander son matériel directement des maisons d'édition du Québec, sans passer par le Carrefour Centrale d'Edmonton. Les résultats sont plus que satisfaisants de dire Madame Himer. Les rabais obtenus sont de 35 à 40%, le service plus rapide et les frais de transports moins élevés. (Pour une commande de 120$ cela coûte au maximun 4 à 5 dollars, alors que par Grimshaw Transport cela nous coûtait 10$ et plus) Nous avons aussi obtenu un service de revues lequel est très populaire auprès de notre population, etc. En terminant elle énonce une série de chiffres qui attestent la véracité de son étude.

Pour sa part, M. Guy Goyette a émis des doutes sur les rabais obtenus de 40%... Il appui fortement sur la solidarité qui doit exister au niveau des régionales. Les Carrefours de l'ACFA doivent pouvoir survivre non seulement dans leur région respective mais aussi collectivement dans toute la province. Il mentionne que le but des Carrefours , qui est un service offert par les ACFA régionales à leurs membres, n'a jamais été de s'administrer par leurs ventes seulement. D'ailleurs tous les salaires des gérantes des Carrefours sont subventionnés directement par les ACFA régionales... Il donne également un bref compte rendu de la rencontre du 25 juin dernier des Carrefours à laquelle assistaient de notre région: Raymond Thibault, Brigitte Himer, Gérard Mackell, Yvonne Bouchard, Georgette Fournier et Thérèse Allard.

Suite à ces exposés, diverses recommandations sont émises par l'assemblée, en autres: Continuer de commander aux maisons du Québec pour obtenir le maximum de rabais. Diminuer l'inventaire, réduire le nombre des employés, enlever le rabais de 10% aux membres, déménager les bureaux de l'ACFA avec le Carrefour. Enfin, demander un meilleur rabais au Carrefour Centrale.

En résumé, voici l'essentiel des recommandations envoyées à l'ACFA provinciale suite à une réunion de l'exécutif régional le 10 août dernier.

1. Rabais demandé au Carrefour Centrale pour être en mesure d'opérer sans déficit:

Chiffres d'achats de:
25,000 - 25%
30,000 - 26%
35,000 - 27%
40,000 - 28%
45,000 - 29%
50,000 - 30%

et plus de 50 milles d'achats, que le maximum de rabais soit versé allant jusqu'à 40%.

2. Que le 10% de rabais aux membres soit remis aux régionales.

3. Que les ventes aux écoles (collectivités) passent par les régionales.

Maintenant il ne reste qu'à attendre la décision officielle qui viendra au cours du prochain conseil provincial en octobre prochain.

Pour sa part, la régionale a déjà pris des mesures pour diminuer les frais d'administration en déménageant ses bureaux de l'ACFA dans le local du Carrefour régional situé dans l'édifice de Sears à Falher.

Rapport final de la commission concernant le projet de CPrail au Col Rogers

OTTAWA - Calgary - Le ministre de l'environnement Charles Caccia a rendu public aujourd'hui le rapport final de la Commission d'évaluation environnementale du Col de Rogers concluant que la proposition faite par CP Rail de construire 34 km (21 milles) de voie ferrée en ce compris 16 km (10 milles) de tunnels dans le Parc national Glacier, est acceptable moyennant certaines conditions.

Après avoir revisé le rapport soumis à son prédécesseur, John Roberts, monsieur Caccia a dit: "Le Parc national Glacier est l'un de nos plus grands trésors naturels et je suis heureux de constater qu'il sera possible de réaliser les besoins légitimes d'extension du chemin de fer tout en réduisant au minimum les incidences du projet sur l'environnement. Je suis également satisfait de ce que la Commission ait recommandé que les représentants de Parcs Canada jouent un rôle important dans la gestion de ce projet".

Les recommandations faites par la Commission ont trait:

- à l'amélioration des plans du tracé de la voie ferrée avant de procéder à la construction;

- au rétablissement de la végétation le long de la voie en surface suivant des normes acceptées;

- à l'installation de campements pour les travailleurs dans le parc;

- au nouvel emplacement pour la cheminée de ventilation du tunnel Rogers proposé par CP.

Le rapport final de la Commisison a été préparé après un examen public des renseignements complémentaires fournis par CP Rail en avril et juin 1983 en réponse aux demandes faites par la Commission dans son rapport provisoire de 1982. Des réunions publiques eurent lieu à Revelstoke, Golden et Calgary en juin 1983.

A l'aide de données complémentaires obtenues lors de sa construction de la voie d'accès au parcours en surface en 1982, CP Rail a déterminé le tracé de la voie ferrée. La Commission recommande cependant que CP Rail et Parcs Canada travaillent ensemble à l'amélioration des plans avant de procéder à la construction. La végétation des zones perturbées devra être rétablie suivant des normes rigoureuses.

La Commission recommande de plus que l'installation de campements pour les travailleurs pourrait être permise dans le parc à Beaver Creek et Flat Creek, pourvu que l'expérience tentée à un campement d'essai soit satisfaisante et qu'on utilise seulement des zones déjà déboisées.

Dans son rapport provisoire de 1982, la Commission avait recommandé qu'il faudrait procéder à des études additionnelles pour un autre emplacement de la cheminée de ventilation étant donné que le premier emplacement proposé n'était pas acceptable dans un parc national. Dans le présent rapport, la Commission conclut que les incidences visuelles de la cheminée de ventilation à l'endroit actuellement proposé par CP Rail sont acceptables moyennant certaines conditions.

Afin de s'assurer que les incidences du projet sur l'environnement soient réduites au minimum et que la réalisation du projet puisse se poursuivre rapidement, la Commission recommande de nommer un responsable de projet compétent qui représenterait Parcs Canada pour tous les aspects du projet. Ce responsable de projet devrait travailler de concert avec les comités existants afin d'assurer que les recommandations contenues dans le présent rapport ainsi que dans le rapport provisoire de la commission soient appliquées.

Certaines autre recommadations s'adressent au niveau du bruit provenant de la cheminée de ventillation et à la présence d'officiers de la Gendarmerie Royale du Canada dans le parc pendant les travaux de construction.

La proposition de CP Rail a été transmise pour examen par le ministre de l'environnement, responsable de Parcs Canada, après qu'elle ait été approuvée par la Commission canadienne des transports. La Commission, composée de trois membres, a été formée dans le cadre du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement administré pour le ministre par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE).

La foire de Smoky River

Par Simone Laberge

La Foire Agricole de Smoky River est surement l'événement annuel majeur de notre petit royaume. Chaque année elle est le centre d'attraction de toute la région. Cette année pendant les deux jours d'activités (5 et 6 août) on a enregistré plus de 5,000 personnes.

La Société Agricole regroupe les localités de Jean Côté, Girouxville, Falher, Donnelly, McLennan et d'autres territoires environnants. Elle existe depuis 1934, mais depuis quelques années elle connait un regain de vitalité, que l'on peut attribuer en grande partie au déménagement en permanence des biens de la Société sur un site à Donnelly, et à l'intérêt croissant de la population pour ce genre d'activité agricole.

Le Bureau d'administration est composé de 40 directeurs venant des localités mentionnées lequel est reparti en douze (12) comités ayant chacun leurs responsabilités respectives. "La Foire a à peine terminée, on doit immédiatement commencer à planifier pour la prochaine année" de dire un des administrateur et "si la Foire connait un si grand succès c'est grâce au travail de tous ces comités et aussi aux centaines de travailleurs bénévoles qui voient au bon déroulement de la programmation".

Il ne faut pas oublier de souligner que les activités et les attractions de la Foire en valent la peine, pour n'en nommer que quelques unes: L'exposition des produits agricoles, d'art et d'artisanat. L'agriculture étant l'industrie de base de la région, il va s'en dire que la variété est grande: les concours de tracteurs (C'est à qui aura le tracteur le plus fort), les concours de sciotte et de godendard, les courses de chevaux, de "Gymkana", la parade, le parachutisme, le jardin cabaret, le "root-beer garden", l'exposition des animaux, le Cirque, le souper B.B.Q., les danses avec la Gigue Electrique et les "Diamond Willow".

Au cours de la soirée de clôture Monsieur Armand Cloutier, président de la Société Agricole depuis 20 ans a été honoré. Au nom des membres de la Société il a reçu une plaque commémorative pour ses années de dévouement au service de l'organisme. Une plaque commémorative lui a aussi été discernée par "Alberta Association Agriculture Society" le nommant membre honoraire. Félicitations.

En 1984, se sera le 50e anniversaire de la fondation de la Société Agricole de Smoky River et des activités spéciales seront sans doute au programme pour commémorer cette fête, donc préparons-nous pour être à cet important Rendez-vous...

EDITORIAL

La loi scolaire et les franco-albertains

On trouvera ailleurs, dans la présente livraison du FRANCO, le mémoire que l'A.C.F.A. a présenté au ministre de l'Education, M. David King, lors d'une rencontre qui a eu lieu au bureau du ministre lundi dernier.

Au moment où ces lignes sont écrites, cette rencontre n'a pas encore eu lieu, mais on ne risque pas d'exagérer en qualifiant cette rencontre d'historique.

On sait, en effet, que le gouvernement est en train de reviser complètement sa Loi scolaire, et l'occasion est plus que favorable pour y inscrire les droits des Franco-albertains à une éducation française dans des établissements d'enseignement français, en conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés.

Présentement en Alberta, l'enseignement du français n'est que permissif et dépend de la bonne volonté des commissions scolaires. D'autre part, là où cet enseignement est dispensé, il l'est dans des écoles ou des programmes d'immersion.

Même si la Loi permet que le français soit langue d'enseignement à 100% du temps jusqu'en troisième année, et à 80% de la 3e à la 12e année, on est loin de la situation qui devrait prévaloir dans un pays dont le français et l'anglais sont les deux langues officielles.

Comme on le verra dans le mémoire de l'A.C.F.A., ce que l'Association demande au gouvernement provincial, c'est tout d'abord que la Loi reconnaisse le droit aux parents francophones de faire instruire leurs enfants dans leur langue maternelle, mais pas dans des programmes d'immersion où le français est enseigné comme langue seconde. Les enfants francophones doivent avoir la possibilité de recevoir leur éducation dans des institutions où le français est enseigné comme langue première, dans les écoles où le français est la langue usuelle de communication, où il règne une atmosphère française.

En outre, l'A.C.F.A. demande que soit inscrit dans la Loi le droit pour les francophones de cette province de contrôler, de gérer leurs propres écoles.

Si le gouvernement devait se rendre aux demandes de l'A.C.F.A. [et il faut espérer ardemment qu'il le fera] et si ces droits fondamentaux devaient être inscrits dans la nouvelle Loi scolaire, cela ne peut pas dire pour autant que les Franco-albertains chercheraient à exercer ces droits immédiatement et partout dans la province. Ce que demande l'A.C.F.A., c'est que les droits soient là et que le moment venu, compte tenu des circonstances et du désir des parents, ils soient traduits dans la réalité.

Entre-temps, il est urgent que les parents francophones reconnaissent enfin l'anomalie des écoles d'immersion pour leurs enfants. Au Nouveau-Brunswick, le juge Guy Richard déclarait cet été, après avoir entendu des experts en la matière, que l'école d'immersion, pour des enfants francophones, est "un non-sens logique et pédagogique".

Imaginons un peu la situation opposée. Imaginons que les petits anglophones du Québec seraient tout à coup privés de leurs écoles anglaises, et qu'ils n'auraient d'autre choix que de fréquenter des écoles françaises qui offriraient des programmes d'immersion en anglais. Comment réagiraient ces parents? On dénoncerait à grands cris une telle stupidité et toute l'affaire serait devant les tribunaux dans le temps de le dire.

Comment expliquer dès lors que les parents franco-albertains se complaisent si facilement dans ce système d'immersion et qu'un grand nombre d'entre eux aillent même jusqu'à considérer comme suspecte toute tentative d'établir des écoles françaises?

Quand les Franco-albertains se débarrasseront-ils de cette idée fallacieuse qu'une école française est incapable de préparer de bons bilingues? Qui a raison: l'Alberta avec ses écoles d'immersion pour francophones ou le Nouveau-Brunswick qui a banni de son système les écoles bilingues parce qu'elles constituent un non-sens?

Quand allons-nous donc nous rendre compte qu'à moins d'un revirement complet et rapide [dans la Loi et dans nos attitudes], les Franco-albertains ne seront probablement plus qu'un souvenir dans l'Alberta de l'an 2000?

GUY LACOMBE

A Lethbridge

Epluchette de blé d'inde

Par Martine Spence

Le dimanche 21 août amorçait la reprise des activités à l'ACFA de Lethbridge. A l'ordre du jour, une épluchette de blé d'inde qui se déroulait dans le cadre paisible du Lac Henderson.

Bien que les vacances ne soient pas tout à fait terminées, une cinquantaine de personnes se sont retrouvées pour ce pique-nique amical. Plusieurs boîtes de blé d'Inde ont vu leur sort se jouer dans le courant de l'après-midi, jeunes et moins jeunes mordant à belles dents dans les épis tendres et sucrés.

Une journée idéale, ensoleillée et sans vent, s'avérait propice aux jeux de plein air. Les amateurs de balle, de badminton et de frisbee se confrontaient sur la pelouse tandis que le reste du groupe racontait ses souvenirs de vacances agrémentés d'anecdotes diverses.

L'année passée a été très positive pour l'ACFA de Lethbridge qui a vu le nombre de ses membres augmenter considérablement. Les soirées - hebdo se déroulant tous les vendredis au centre de l'ACFA, ont déjà commencé. Elles proposent des soirées dansantes, des tournois de cartes, des jeux divers, selon la demande et l'enthousiasme des intéressés. Le 10 septembre aura lieu une soirée dansante avec l'orchestre Stardust pour commémorer le cinquième anniversaire de l'ouverture de l'ACFA de Lethbridge.

Un comité exécutif plein d'entrain et d'idées vous invite à vous joindre nombreux à leurs activités. Pour tous renseignements contacter Claire Gignac: 328-8505



Rien n'est plus amusant que d'éplucher des épis de blé d'inde, un beau dimanche après-midi.



Il faut goûter le produit final avant de le servir.

LE FRANCO

Journal hebdomadaire publié le mercredi, au service des 150,000 Franco-albertains depuis l'année 1928.

Directeur-rédacteur: Paul Denis

Directeur des ventes: Michel Bacula

Composition-montage: Julie B. Fillion

Administration-montage: Louise McKnight

Adjointe au montage: Johanne B. Cornellier

Toute correspondance doit être adressée au Franco-Albertain, 10008 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4. Téléphone (403) 423-5672.

L'abonnement annuel coûte: 1 an: 15.$ 2 ans: 25.$

Enregistré comme courrier de deuxième classe no. 1881

En Colombie britannique

Violence contre les francophones

VANCOUVER (PC) - L'attaque qu'ont subie la semaine dernière quatre Canadiens français, qui étaient à Keremeos, en Colombie-Britannique pour y travailler à la cueillette de fruits, n'est qu'un signe de la violence raciste qui existe envers les travailleurs immigrants de la vallée de l'Okanagan, souligne un chercheur de la fédération des Franco-Colombiens.

Selon M. Tom Crowe, cet assaut n'est pas un incident isolé. L'animosité entre les travailleurs locaux et immigrants n'a fait que croître depuis 1980 alors que des résidants de Osoyoos avaient attaqué des cueilleurs francophones qui fêtaient la Saint-Jean-Baptiste. "C'est très fréquent, j'ai vu cela arriver soir après soir", relate-t-il.

Celui-ci a passé six semaine dans la vallée d'Okanagan, le centre de la culture de fruits de Colombie-Britannique. Il a interviewé des centaines de fermiers, ainsi que des maires de ces localités, des citoyens, des membres de la GRC et des fonctionnaires du ministère des Ressources humaines.

"C'est le pire racisme que j'aie jamais vu. Il est présent à tous les niveaux de la communauté. L'hostilité et la tension sont incroyables".

M. Crowe précise que les Canadiens français qui viennent faire la cueillette de fruits dans cette province - environ 15,000 - sont traités comme des "travailleurs mexicains" dans leur propre pays.

Il prédit que cette discrimination, accompagnée des conditions de vie difficiles et d'un environnement de travail peu sécurisant, découragera les francophones de venir y travailler dans les vergers à l'avenir.

APPLIQUES DANS LEUR TRAVAIL

M. Crowe affirme que plusieurs fermiers encouragent les francophones d'autres provinces à venir travailler dans leurs vergers parce qu'ils sont appliqués dans leur travail, fiables et aussi parce que la population locale ne daigne pas faire ce genre de travail. Mais les citoyens locaux s'opposent à leur venue parce qu'ils apprécient pas leur façon de s'habiller et parce qu'ils parlent une autre langue.

M. Crowe souligne aussi que plusieurs querelles sont provoquées par des insultes racistes mais, ajoute-t-il, "ce sont toujours les Québécois qui sont accusés".

Même si les agents de la GRC nient qu'il existe un problème racial, "un membre de la force policière m'a dit un jour de retourner au Québec un autre a dit à un de mes amis ce qu'il pourrait m'arriver si je ne restais pas dans le droit chemin", avoue M. Crowe.

Ce dernier affirme que certains fonctionnaires du gouvernement brisaient une loi officielle qui veut que les gens de passage dans la province pour du travail obtiennent une "assistance financière directe et des services adéquants". Souvent, précise-t-il, les francophones en transit ne reçoivent pas de garanties d'argent et de nourriture et sont envoyés à des organismes qui servent la soupe populaire.

M. Crowe déclare que sans l'aide des gouvernements, il reste pessimiste quant aux solutions à apporter au problème.

Le Droit 20 août 1983

A St-Paul

Groupe de Katimavik

A partir du 14 septembre 1983, St-Paul sera l'hôte d'un groupe de douze (12) personnes. Ce groupe est de Katimavik.

Qu'est-ce que Katimavik?

Katimavik est une organisation pour les jeunes adultes canadiens, qui est subventionnée par le Secrétariat d'Etat à travers un organisme privé à but non-lucratif, Opération Canada (OPCAN).

Katimavik veut atteindre plusieurs objectifs; servir la communauté; connaître le pays; le développement personnel; la conscience de l'environnement.

Ces jeunes candiens sont entre 17 et 21 ans, ils viennent de tous les coins du Canada et parlent au moins une des deux langues officielles du pays.

Ils s'engagent bénévolement pour une période de 9 mois et vont dans trois communautés différentes. Ils restent trois mois à chaque endroit. Parmi les trois communautés où le groupe est accueilli, un des projets doit être francophone.

Ces participants sont bénévoles et offrent aux communautés leurs bras, leur enthousiasme et leur volonté d'apprendre afin de réaliser un projet avec et pour la communauté.

Chaque groupe est accompagné par un agent de groupe formé par Katimavik. Celui-celle-ci supervise le groupe dans plusieurs domaines: Il-elle voit à l'application des cinq codes de conduite qui sont associés aux drogues, la co-habitation, l'alcool, faire du pouce et le partage équitable des tâches. Il-elle assiste aussi le groupe dans les huits programmes d'apprentissage proposés par Katimavik, langues secondes, techniques de travail, alimentation et bien-être, sensibilisation à la vie internationale, environnement et technologie appropriée, hébergement, loisirs actifs et activités socio-culturelles. Enfin il-elle est le lien entre les participants promoteurs et Katimavik.

Pour ce qui est de St-Paul, le premier groupe arrivera le 14 septembre et travaillera pour les promoteurs des Blés d'or, l'ACFA régionale de St-Paul et l'école communautaire élémentaire de St-Paul. Le projet est pour Katimavik un projet francophone, ce qui donnera l'occasion aux jeunes participants anglophones d'apprendre un peu le français.

Les préparations vont de bonne marche et nous serons prêts à recevoir ce beau groupe.

Nous voulons faire de l'expérience Katimavik, une expérience profitable pour les participants, les promoteurs et la communauté.

Le TFE annonce sa 14e saison

Au cours de ses 13 ans d'existence, le T.F.E. a été largement encouragé par un public assidu. Donc pour maintenir la fierté de la population franco-albertaine envers leur théâtre, les collaborateurs du T.F.E. se doivent de présenter une 14e saison des plus enrichissante.

Directeur technique: Johnny Boivin. Les trois années qu'il a passées avec la T.F.E. lui ont permis de développer son habileté en technique théâtrale.

Costumière: Odette Dionne. C'est sa deuxième saison avec notre théâtre, en plus elle est impliquée avec d'autres troupes d'Edmonton.

Secrétaire-administrative: Nicole Bolster, retourne pour une troisième saison à un travail qui lui tient à coeur. Elle est apparue aussi comme comédienne dans plusieurs productions.

Directeur artistique: Pierre Bokor. Il en est à sa 5e saison. Il y mettera toute son énergie et son talent pour offrir une saison des plus riche et divertissante; il dirigera 4 des 5 productions.

Pour sa 14e saison le T.F.E. a prévu 5 productions qui s'annoncent excellentes. La première pièce à l'affiche sera présentée en octobre "LES FOURBERIES DE SCAPIN" de Molière; la production de janvier sera une pièce pour les enfants écrite par Pierre Bokor et qui a pour titre "LE PAYS DES CONTES BLEUS"; en mars "LE THEATRE EN FÊTE" spectacle varié avec les meilleurs artistes franco-albertains; et pour clôturer la saison en beauté (avril) "JACQUES ET SON MAITRE" de Kundera. En décembre, le T.F.E. sera l'hôte d'une troupe professionnelle de Caraquet, N.B., elle nous présentera une pièce originale "LES BESSONS".

Les 5 productions seront présentées à l'auditorium de la Faculté Saint-Jean.



CBXFT RADIO-CANADA

Samedi

3 septembre

09h00 BELLE ET SEBASTIEN
09h30 CANDY
10h00 QUATRE AMIS FANTASTIQUES
10h30 YOGI ET CIE
11h00 HEROS DU SAMEDI
12h00 CINEMA:

"LES EXTRAVAGANTES AVENTURES D'UN VISAGE PALE" Western réalisé par Arthur Penn avec Dustin Hoffman et Faye Dunaway. A l'âge de dix ans, un garçon échappe d'une caravane de pionniers et est adopté par un chef indien (amér. 70)

14h30 MELIMELO
15h00 BAGATELLE
16h00 TELEJOURNAL
16h15 LES ECRIVAINS FRANCAIS
16h30 LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY
17h30 LE PONT DE L'ILE D'ORLEANS
18h00 BASEBALL DES EXPOS:
Los Angeles à Montréal
20h30 UNIVERS INCONNUS
21h20 D'HIER A DEMAIN
22h30 TELEJOURNAL NATIONAL
22h50 LE REGIONAL
23h10 CINEMA:

"L'AMANT DE POCHE" Comédie réalisée par Bernard Queysanne avec Pascal Sellier et Mimy Farmer. Un adolescent passe la nuit avec une fille rencontrée dans un bar (fr. 77)

24h30 CINEMA:

"REPERAGES" Comédie dramatique écrite et réalisée par Michel Soutter avec Jean-Louis Trintignant et Delphine Seyrig, Léa Massari, Valérie Mairesse. Un réalisateur de films veut porter à l'écran une pièce de Tchékov, les trois soeurs (helv.-fr. 77)

Dimanche

4 septembre

09h00 WOODY LE PIC
09h30 LES FANTOMES DU CHATEAU
10h00 LE JOUR DU SEIGNEUR
11h00 FILM D'ART:
12h00 MAGAZINE DE LA SEMAINE VERTE
13h00 UNIVERS DES SPORTS
15h00 CINE-POP:

"QUATRE SOURIS POUR UN HOLD-UP" Comédie réalisée par Richard Balducci avec Bernadette Lafont, Elisabeth Wiener, Jane Birkin et Emma Cohen. Quatre jolies filles vivent dans un confortable appartement à Nice (fr. 72)

17h00 SECOND REGARD
18h00 TELEJOURNAL
18h01 HEBDO-DIMANCHE
18h30 UNE FENETRE SUR LE MONDE
19h00 COURT-CIRCUIT
19h30 LES BEAUX DIMANCHES:
Si on chantait
20h30 TELEJOURNAL
20h50 LES BEAUX DIMANCHES:
Aéroport, issue de secours
21h50 LES BEAUX DIMANCHES:
Les chemins de l'imaginaire

Les Chemins de l'Imaginaire. Série qui illustre les romans de nos écrivains les plus reconnus. Le Semeur de Gérard Bessette. Adaptation, scénario et documentation: Jean Sarrazin. Int.: Benoît Girard, Mireille Deyglun et Louise Latraverse. Les principaux personnages du livre causent entre eux et nous font pénétrer dans l'univers de l'auteur qui exprime dans son oeuvre son aversion pour le fraudisme. Réal.: Roger Fournier.

22h50 LE REGIONAL
23h15 CINEMA:

"NORMA RAE" Drame réalisé par Martin Ritt avec Sally Field et Beau Bridges. Dans une industrie de textile du sud des Etats-Unis, le patronat impose des cadences épuisantes et aucun syndicat n'est là pour faire obstacle à sa toute-puissance (amér. 79)

Lundi

5 septembre

10h15 EN MOUVEMENT
10h30 LES VOYAGES DE TORTILLARD
11h00 RIEN QUE POUR VOUS
11h30 FIFI BRINDACIER
11h55 LA PORTEUSE DE PAIN
12h23 TELEJOURNAL
12h30 LE GRAND CIRCUIT
13h00 LE TEMPS DES CHOIX
13h30 REFLETS D'UN PAYS
14h30 CINEMA:

"IMPOSSIBLE, PAS FRANCAIS" Comédie réalisée et interprétée par Robert Lamoureux avec Pierre Mondy. Ayant perdu son emploi, un comptable se fait engager par une agence de détectives privés (fr. 74)

16h00 FELIX ET CIBOULETTE
16h30 ALBATOR LE CORSAIRE DE L'ESPACE
17h00 FOOTBALL CANADIEN:
Montréal à Hamilton
19h30 JAZZ DE MONTREUX
20h00 ANGIE (dern.)
20h30 LA VIE SECRETE DES ANIMAUX
21h00 LE VAGABOND
21h30 A COMMUNIQUER
22h00 AVENIR DU FUTUR

Une nouvelle spiritualité? L'apparition de nouveaux outils que se donne l'homme le force à se poser de nouvelles questions qui touchent sa spiritualité. À l'ère de l'informatique, de la biogénétique, il faut envisager une nouvelle spiritualité, plus large et plus souple. Plusieurs personnalités, futurologues, scientifiques, philosophes et religieux expriment leur opinion. Réal.: Roger Barbeau (dernière).

22h30 TELEJOURNAL NATIONAL
22h55 LE REGIONAL
23h10 LES CLAUDINE

Mardi

6 septembre

10h15 EN MOUVEMENT
10h30 LES FLOUMPS
10h45 OUM LE DAUPHIN
11h00 DE BIEN BELLES CHOSES
11h30 GASPARD ET LES FANTOMES
11h55 L'AGE DE L'ENERGIE
12h23 TELEJOURNAL
12h30 LE GRAND CIRCUIT
13h00 PROFESSION: Téticheur
13h30 REFLETS D'UN PAYS
14h30 CINEMA:

"LE GENTLEMAN D'EPSOM" Comédie de moeurs réalisé par Gilles Grangier avec Jean Gabin, Louis de Funès et Madeleine Robinson. Un officier retraité est bien connu dans le milieu hippique (fr.-it. 62)

16h00 FELIX ET CIBOULETTE
16h30 ALBATOR LE CORSAIRE DE L'ESPACE
17h00 L'AVENTURE DE LA VIE
18h00 CE SOIR
18h30 DU TAC AU TAC
19h00 QUINCY
20h00 NOUS, LES COMIQUES:

"BETE MAIS DISCIPLINE" Comédie réalisée par Claude Zidi avec Jacques Villeret et Michel Aumont. Un simple soldat est réquisitionné pour mission spéciale alors qu'il devait sortir en permission (fr. 79)

21h30 PREMIERE PAGE
22h30 TELEJOURNAL
22h55 LE REGIONAL
23h10 AINSI VA LA VIE
24h10 CINEMA:

"LE RENDEZ-VOUS DES DUPES" Drame policier réalisé par Andrew V. McLaglen avec James Stewart, George Kennedy et Kurt Russel. Trois prisonniers sortent de prison en 1935 et envisagent de lancer ensemble un commerce avec l'argent accumulé par le plus vieux au long de ses quarante années d'internement (amér. 71)



CBXFT RADIO-CANADA

Mercredi

7 septembre

10h15 EN MOUVEMENT
10h30 J'SAIS PAS QUOI FAIRE?
10h45 FABLIO LE MAGICIEN
11h00 LA FINE CUISINE D'HENRI BERNARD
11h30 UN ANIMAL, DES ANIMAUX
11h55 LES METIERS TRADITIONNELS
12h23 TELEJOURNAL
12h30 LE GRAND CIRCUIT
13h00 LE VILLAGE, UN VILLAGE
13h30 REFLETS D'UN PAYS
14h30 LE TEMPS DE VIVRE
16h00 FELIX ET CIBOULETTE
16h30 LES HERITIERS
17h00 COSMOS
18h00 CE SOIR
18h30 CONNAISSANCE DU MILIEU

Migrateurs et résidents de l'Arctique. Documentaire réalisé par Jean-Louis Frund. La fête printanière du retour des oiseaux au 66e parallèle: le huard de l'Arctique, le grèbe cornu, l'eider commun, etc.

19h00 BASEBALL DES EXPOS: Chicago à Montréal
22h00 BIZARRE, BIZARRE
22h30 TELEJOURNAL NATIONAL
22h55 LE REGIONAL
23h10 TELE-SELECTION:

À nous deux. Comédie policière réalisée par Claude Lelouch, avec Catherine Deneuve, Jacques Dutronc, Jacques Villeret et Gérard Caillaud. Un gangster s'échappe de prison, grâce à un stratagème ingénieux. Il se réfugie dans le Midi et y rencontre une call-girl, elle aussi recherchée par la police. Issus de deux milieux différents, ils sont confrontés à toutes les difficultés de l'escalade dans l'illégalité (fr.-can. 79).

Jeudi

8 septembre

10h15 EN MOUVEMENT
10h30 LES AVENTURES DE OUI-OUI
11h00 LES ATELIERS
11h30 LA CABANE
11h55 LE TEMPS PASSE
12h23 TELEJOURNAL
12h30 LE GRAND CIRCUIT
13h00 LES SIX SAISONS
13h30 REFLETS D'UN PAYS
14h30 CINEMA:

"LE MONDE SANS SOLEIL" Documentaire - Commandant Cousteau dans la mer Rouge (fr.)

16h00 FELIX ET CIBOULETTE
16h30 VILLAGE MIRAGE
17h00 TELE-$
18h00 CE SOIR
18h30 LA CONNAISSANCE DU MILIEU
20h00 LES GRANDS FILMS:

"LES CHIENS DE MER" Drame d'aventures réalisé par Peter Yates avec Nick Nolte, Jacqueline Bissel et Robert Shaw. Alors qu'ils font de l'exploration sous-marine à l'occasion de vacances aux Bermudes, deux jeunes américains font la découverte d'une ampoule de morphine près de l'épave d'un navire américain coulé pendant la guerre (amér. 77)

22h30 TELEJOURNAL NATIONAL
22h55 LE REGIONAL
23h10 A PREMIERE VUE
23h40 CINEMA:

"SOUS LES YEUX D'OCCIDENT OU RAZUMOV" Drame réalisé par Marc Allegret avec Danièle Parola, Pierre Fresnay, Michel Simon. Un étudiant que la politique n'intéresse pas, recueille par pitié, un camarade qui lutte contre l'impérialisme russe (fr. 36)

Vendredi

9 septembre

10h15 EN MOUVEMENT
10h30 MON AMI GUIGNOL
11h00 LA FINE CUISINE D'HENRI BERNARD
11h30 UN ETE DANS LE GRAND NORD
11h55 A PREMIERE VUE
12h23 TELEJOURNAL
12h30 LE GRAND CIRCUIT
13h00 LE TEMPS PASSE
13h30 REFLET D'UN PAYS
14h30 KRIEGHOFF
15h30 LA VIE SECRETE DES ANIMAUX
16h00 FELIX ET CIBOULETTE
16h30 AU COIN DE MA RUE
17h00 LES TRANSISTORS
18h00 CE SOIR
18h30 CONNAISSANCE DU MILIEU
19h00 LE PAYS EN CHANSON
19h30 L'INCROYABLE HULK
20h30 HORS SERIE
21h30 LA TELEVISION DES AUTRES
22h30 NOUVELLES NATIONALES
22h55 LE REGIONAL
23h10 VIVRE EN FORME
23h15 CINEMA

"L'HOROSCOPE" Comédie réalisée par Jean Girault avec Eveline Buyle et Claude Rellet. Un barman s'enfuit à Paris afin d'éviter un mariage forcé avec une paysanne qu'il a séduit (fr. 78)

24h05 CINE-NUIT:

"oedipe roi" Drame réalisé par Pier Paolo Pasolini avec France Citti, Silvana Mangano et Alida Valli. Adaptation de la tragédie grecque. Selon l'oracle, Oedipe tuera son père, devinera l'énigme du Sphinx et épousera sa mère Jocaste sans la connaître (it. 67)

L'horaire est susceptible à des changements sans préavis.

Si on chantait... à Avenches, en Suisse

Catherine Lara

Serge Lama



Émission spéciale: 10e anniversaire

À l'occasion du 10e anniversaire de la série nationale de **Génies en herbe**, Radio-Canada présentera une émission spéciale, le jeudi 15 septembre à 19 heures.

C'est grâce à l'initiative de l'un des participants à la série de 1973, qui en a suggéré l'idée à la Société, que cette émission a été réalisée. Les deux équipes que nous verrons à l'oeuvre seront donc composées de participants aux finales de 1973. Chacun représentait alors une école et une ville différentes puisque **Génies en herbe** ne rejoignait pas autant de jeunes qu'aujourd'hui.

On peut être curieux de savoir ce que sont devenus ces «génies en herbe» dix ans plus tard. En voyant l'émission, on s'aperçoit vite que s'ils sont maintenant avocat, médecin, professeur, etc., ils n'ont rien perdu de leur vivacité, et leur mémoire est aussi efficace qu'à l'époque.

Les questions qu'on leur pose ne touchent que l'année 1973. Nous pourrons d'ailleurs rencontrer le «père» de **Génies en herbe**, M. Paul Cardinal, avec qui l'animateur Michel Benoit s'entretiendra.

Nous rencontrerons également Jean Moreau qui travaille à l'émission d'Ottawa depuis fort longtemps et qui en est le juge. Il nous dira, entre autres, comment former une équipe équilibrée. On sait que cette émission ne cesse d'augmenter sa popularité et qu'on la retrouve dans presque toutes les provinces du pays. En plus des séries organisées dans chaque région en vue des émissions télévisées, divers groupes ont mis sur pied leur propre série, uniquement pour leur plaisir.

Voici les noms de ceux et celles qui participeront à ce match spécial du 10e anniversaire: Marie Moreau, avocate, Edmonton; Hélène Boudreau-Rhul, professeur de musique, Ottawa; Gisèle Cossette-Asselin, professeur de musique, Ottawa; Serge Bernier, notaire, Matane; Michel Côté, comptable, Matane; Roger Bilodeau, avocat, Winnipeg; Pierre Gfeller, médecin, Montréal, et Armand Dubois, professeur de science, Montréal.

Jean-Claude Hardy et Francine Payette-Luneau sont les auteurs des questions, de même que les juges de cette émission spéciale.



Par Claude Cornellier

Spor'dinaire

L'effet des rayons gammas

Dites-moi: êtes-vous humiliés ce matin? Avez-vous hoché la tête quand vous avez appris la malheureuse histoire des deux pôvres, pôvres petits canadiens qui se sont faits prendre par la grosse méchante machine à avoir ingurgité des petites drogues?

Vous pensez peut-être que je ridiculise cette tragique histoire où se sont trouvés coupables deux athlètes de chez nous, mais tel n'est pas le cas. Je trouve dommage que deux de nos représentants furent pris, mais je trouve encore plus décevant que tant de gens représentant leurs nations aient commis la même gaffe. Je devrais même qualifié cet agissement de stupide. Oui stupide. Stupide parce qu'ils savaient que la technologie était là pour les détecter et que cet instrument était plus puissant que leurs gros muscles. Et, surtout, stupide d'avoir à prendre de tels produits chimiques pour réussir à démontrer leurs talents.

Ils ont ainsi réussi à mettre en danger leurs vies, à mettre en doute leurs capacités, à se mettre à dos tout un pays et à mettre un terme à une belle carrière prometteuse.

Mais avant de leur donner le coup fatal, il faut parler des athlètes en général. C'est vrai qu'ils doivent se soumettre à un entraînement rigoureux, qu'ils doivent souvent mettre de côté les joies que la vie offre également à tous les adolescents pour s'astreindre à leurs exercices de martyrs. Et quand on parle des athlètes amateurs, il faut admettre que leurs succès ne leur apporte que peu de pain sur la table. Les professionnels, en contre-partie, peuvent se permettre quelques petites fautes et quand même s'en sortir parce qu'ils ont le support du public.

Et soulignons maintenant le fameux système universitaire, surtout celui des chers voisins du sud. Ces universités, pour empocher de plus gros sous, ils permettent à des athlètes à quotient intellectuel souvent inférieur d'obtenir de beaux diplômes. Et tout ce que ces corps musclés ont à donner en échange, c'est leurs noms. Mais ce sont ces mêmes noms qui furent souillés la semaine dernière.

Peut-être que je vis dans l'illusion. Peut-être que des super-athlètes tels Jim Thorpe, Johnny Weismuller et Bob Beamon étaient sous l'effet d'une drogue quelconque lorsqu'ils ont établi leurs records. Mais chose certaine, les drogues n'étaient pas perfectionnées comme elles le sont aujourd'hui. Et si les chimistes modernes sont parvenus à développer de tels stimulants, les techniciens les ont suivi très habilement. Cela ressemble quelque peu aux radars qu'utilisent les policiers qui sont maintenant réduits à zéro avec les détecteurs de radars. Mais ces détecteurs sont aussi perçus par d'autres machines plus puissantes. Et la roue tourne, et tourne, et évolue sans fin.

Oui, peut-être que je vis dans l'illusion. Mais je commence à mieux apprécier les sociétiques qui s'efforcent à développer le corps humain au maximum de façon naturelle! Peut-être est-ce une illusion... mais ce n'est pas une hallucination!

Bonne Semaine!

Lycée Louis Pasteur suite de la page 1

adopter le matériel dédactique de la province et à le supplémenter par du matériel français, et à accepter les autres conditions du Ministère de l'Education. Cependant, d'après la loi, une école privée de catégorie I doit se soumettre à une année probatoire avant que des subventions ne lui soient remises. A cette règle, le Ministre de l'Education, Monsieur King, a permis de nombreuses exceptions dont le Lycée Louis Pasteur pourrait très bien faire partie. Il semblerait que l'octroi de la catégorie I autorisant le Lycée Louis Pasteur à recevoir des subventions, ne soit plus qu'un problème de formalités qui devrait arriver à son terme sous peu.

En revanche, une question d'importance majeure pour les parents, est la question du coût de l'éducation de leurs enfants. Un vote à main levée parmi la cinquantaine de personnes présentes à l'assemblée, a mis en évidence les résultats suivants:

- Si, pour les parents, le coût est de 300$ par enfant et par an, 9 enfants seront inscrits
- Si le coût est de 1200$ par enfant et par an, 18 enfants seront inscrits.

- Si l'enseignement est entièrement subventionné, 32 enfants seront inscrits.

Le coût de 1200$ représente le montant de taxes d'éducation que la Commission scolaire catholique ne semble pas décidée à transférer au Lycée Louis Pasteur. Or la nouvelle Constitution Canadienne prévoit que, lorsque le nombre le justifie, un enseignement spécial, financé par les fonds publics, soit dispensé. En agissant de la sorte, la Commission scolaire catholique priverait plus de la moitié des enfants francophones de Calgary d'une éducation adaptée à leurs besoins.

La Commission scolaire publique ne s'est pas encore prononcée en ce qui concerne le transfert de subventions pour certains de ses élèves qui passeraient au Lycée Louis Pasteur en septembre 83. Dans l'attente d'une réponse de la Commission scolaire publique, il est à rappeler que, si des élèves appartenant à ce système désirent poursuivre leurs études au Lycée Louis Pasteur en septembre 83, il suffit de les inscrire à la Commission scolaire catholique qui fera le transfert de fonds dont il aura été convenu.

Un programme du Secrétariat d'Etat sous le nom de Protocole 2, alloue des fonds aux établissements dispensant un enseignement spécial. Selon Monsieur Lefebvre, un montant d'environ 600$ par enfant pourrait être requis. Cette somme serait en partie utilisée pour mettre sur pieds un programme de moniteurs dont le but serait d'aider les élèves en difficultés.

Le Lycée Louis Pasteur signera prochainement un accord de coopération avec l'Ecole Bugnet d'Edmonton. Cette dernière s'engage à utiliser le même matériel et à suivre le même curriculum que l'école de Calgary. Ainsi, les accords passés par l'un ou l'autre des établissements pourront-ils profiter aux deux.

Avant de clore l'assemblée, les participants ont voté une résolution acceptant le Lycée Louis Pasteur comme école française correspondant à leurs besoins selon la Constitution Canadienne et exigeant le financement total de l'enseignement par les fonds publics.

Si, dans les prochains jours, de nouveaux résultats sont atteints, le Comité des Parents Francophones convoquera une assemblée extraordinaire le jeudi 1er septembre à 19 h 30, à l'église Sainte Famille.

Pour tous renseignements contacter le Lycée Louis Pasteur 243-5420 ou Yvon Lefebvre (bureau) 276-8981 (domicile) 289-5377

L'ACFA fait connaître ses vues

Monsieur le Ministre,

L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) est heureuse de saisir l'occasion qui lui est offerte de faire connaître ses vues sur la Loi scolaire qui est présentement en processus de révision; elle vous est aussi particulièrement reconnaissante de vouloir bien prendre le temps de rencontrer ses représentants pour leur permettre d'exprimer de vivre voix leurs préoccupations en matière d'éducation.

Vous le savez déjà, Monsieur le Ministre, et nous n'insisterons pas outre mesure sur cela, l'éducation en français des jeunes Franco-albertains a constamment été la préoccupation majeure de l'ACFA depuis sa fondation en 1926.

Par exemple, au temps où la Loi scolaire albertaine limitait au minimum le temps où le français pouvait être utilisé dans les salles de classe, l'ACFA a déployé des énergies extraordinaires pour organiser annuellement des concours de français qui étaient administrés partout dans la province où les écoles desservaient des communautés francophones. D'ailleurs ces concours de français ont encore lieu chaque année même si la Loi scolaire est beaucoup plus permissive qu'elle ne l'était jadis.

Nous croyons que c'est principalement grâce à de tels efforts, et grâce également au dévouement inconditionnel des personnes qui ont dirigé pendant très longtemps des institutions de savoir telles que le Collège des Jésuites, le Collège Saint-Jean et l'Académie Assomption, qu'il y a encore aujourd'hui, en Alberta, des enfants dont la langue maternelle est toujours le français.

Ces dernières années, l'ACFA, grâce à son Bureau de l'éducation, a collaboré de façon intensive avec votre ministère à établir un peu partout dans la province des programmes d'immersion française. Nous nous réjouissons d'ailleurs grandement des succès évidents que connaissent ces programmes. Grâce à eux, en effet, de jeunes anglophones de plus en plus nombreux apprennent à maîtriser notre langue. D'autre part, grâce à ces programmes un très grand nombre de jeunes francophones, jusqu'alors privés d'éducation en français, ont pu néanmoins bénéficier de cet enseignement dans leur langue.

Bien sûr, il ne s'agit là pour ces derniers que d'un pis-aller. Comme vous le savez, les programmes d'immersion ont été conçus pour permettre à des anglophones d'apprendre le français comme langue seconde. Si les parents de ces enfants ont toutes les raisons de se réjouir des succès obtenus par cette méthode francophone qui ne peuvent y voir qu'un palliatif, une mesure temporaire en attendant que leurs enfants puissent aprendre leur propre langue comme langue première dans des institutions dont le caractère et l'ambiance favoriseront cet apprentissage.

Cela nous amène, Monsieur le Ministre, à vous faire part de nos vues sur les dispositions que nous souhaitons voir dans la future Loi scolaire de l'Alberta. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire ni convenable d'exposer dans les détails ce qui nous semble nécessaire pour assurer à nos enfants une éducation qui soit le prolongement de nos familles, qui soit propre à conserver leur identité de Canadiens d'expression française. et qui assure en même temps la pérennité du fait français en Alberta. Nous nous en tiendrons uniquement, dans le présent document à trois droits fondamentaux que nous désirons voir enchassés dans la Loi même si l'exercice entier de ces droits ne devait pas s'avérer praticable partout en Alberta dans l'immédiat.

Le premier droit que nous revendiquons comme francophones vivant en Alberta, est celui de faire éduquer nos enfants dans leur propre langue.

Le deuxième droit, qui est complémentaire au premier, est celui de faire éduquer nos enfants dans des institutions francophones, c'est-à-dire dans des institutions ou des établissements dans lesquels l'ambiance est française parce que la langue de communication est le français et parce que la culture qui y est véhiculée est la culture canadienne-française.

Le troisième droit enfin que nous souhaitons voir inscrit dans la Loi scolaire est celui, pour les francophones de cette province, de gérer leurs propres établissements scolaires.

Monsieur le Ministre, nous sommes très conscients que dans plusieurs régions de la province, où les francophones sont peu nombreux, l'exercice de ces droits devra être assujetti aux circonstances de temps ou de lieu. Nous sommes très conscients, en effet, que le premier et le deuxième droit que nous voulons voir inscrits dans la Loi pourraient facilement être applicables dans les régions de Rivière-la-Paix, de St-Paul, de Bonnyville, d'Edmonton ou de Calgary, et ne pourraient l'être que difficilement ailleurs.

Nous tenons cependant à insister sur le fait qu'une minorité linguistique se trouvant toujours dans une situation précaire - et cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les Franco-albertains qui, selon le recensement de 1981, ne forment que 2.8% de la population - il est nécessaire, si on veut assurer sa survie, que le texte de la nouvelle Loi aussi bien que ses modalités d'application favorisent l'épanouissement de la francophonie albertaine.

Aussi, il nous apparaît nécessaire que la Loi soit assez prévoyante pour donner aux parents la possibilité d'inscrire leurs enfants dans des programmes pour francophones administrés par un conseil scolaire avoisinant lorsque ces programmes sont inexistants dans leur propre juridiction.

D'autre part, dans des situations où les services en français ne seraient pas disponibles dans une région donnée, la Loi devrait garantir aux parents la possibilité d'envoyer leurs enfants dans d'autres institutions françaises, fussent-elles situées dans une autre province, et cela sans que les parents ne soient accablés par le fardeau de cette dépense dont ils ne sont pas responsables.

Là encore où des établissements d'éducation en français sont inexistants, il nous semble nécessaire qu'à tout le moins la Loi oblige les commissions scolaires à établir des classes françaises homogènes pour les enfants francophones si tel est le bon plaisir de leurs parents.

En ce qui concerne la question des éventuelles écoles françaises, Monsieur le Ministre, notre souhait est que la nouvelle Loi, s'inspirant de la Loi actuelle concernant l'établissement de conseils scolaires séparés, permette aux parents d'établir leur propre conseil scolaire lorsqu'ils considèrent que cela serait nécessaire pour répondre plus adéquatement aux besoins de leurs enfants.

Ce que souhaite l'Association canadienne-française de l'Alberta, en définitive, c'est que le gouvernement prenne des dispositions telles que les Franco-albertains se sentent pleinement chez eux en Alberta; qu'ils ne se sentent pas pénalisés ou marginalisés parce qu'ils veulent transmettre à leurs enfants enfin puissent bénéficier, au même titre que les enfants anglophones, de tous les services et programmes disponibles dans les écoles de l'Alberta. Par exemple, nous croyons que tout francophone devrait avoir accès aux services spécialisés en psychologie, en orthophonie, en orthopédagogie en français. De plus, les services disponibles présentement aux enfants handicapés devraient être disponibles en français.

L'Association canadienne-française de l'Alberta souhaite que le gouvernement de cette province soit saisi du bien-fondé de telles recommandations et qu'il les traduise de façon réaliste, mais également généreuse et audacieuse, dans la nouvelle Loi scolaire albertaine.

En terminant, Monsieur le Ministre, nous vous réitérons nos remerciements pour cette entrevue que vous nous accordez, et nous tenons à vous assurer que nous demeurons à votre entière disposition pour poursuivre cette discussion avec vous-même, ou encore avec les membres de votre ministère dont la précieuse collaboration nous est d'ailleurs constamment consentie depuis plusieurs années.

En Alberta

Prestations d'assurance chômage payées en trop

EDMONTON - Le Programme d'avis d'embauchage (PAE) de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a permis de découvrir qu'environ 12$ millions avaient été versés en trop, au cours de l'année financière 1982-1983, au titre des prestations d'assurance-chômage.

Depuis que le PAE a été instauré en 1980, il est devenu le programme de contrôle le plus rentable de la Commission, ce, grâce à la participation des employeurs et à la collaboration des syndicats. Pour chaque tranche de 100$ consacrée au PAE en 1982-1983, on a décelé plus de 750$ en trop-payés.

Quelque 70,000 employeurs au Canada (3,415 Alberta) communiquent à la CEIC le numéro d'assurance sociale et la date d'entrée en fonction de toutes les personnes embauchées au cours de chaque mois. Le Programme d'avis d'embauchage a été conçu pour repérer les prestataires qui occupent un emploi pendant qu'ils touchent des prestations d'assurance-chômage et qui ne déclarent pas leur rémunération. La plupart des trop-payés occasionnés par les prestataires, qu'il s'agisse d'erreurs ou d'abus délibérés, sont liés à la non-déclaration du travail ou de la rémunération.

Au cours de l'année financière 1982-1983, les employeurs ont signalé à la Commission l'embauchage de plus d'un million et demi de travailleurs. Environ 800,000 d'entre eux étaient des prestataires d'assurance-chômage. Parmi ces derniers, 55,000 avaient perçu de l'argent en trop parce qu'ils avaient négligé de déclarer leur emploi ou leur rémunération, 20,000 se sont vu imposer des pénalités administratives et 1,000 ont fait l'objet de poursuites. Des pénalités administratives et des amendes sont imposées uniquement lorsqu'il peut être prouvé que les prestataires ont volontairement négligé de déclarer leur rémunération.

Comme l'a déclaré Al Desmond, directeur de la Direction enquêtes et contrôle, ministère de l'emploi et de l'immigration, à Edmonton, "lorsque les prestataires commettent une erreur de bonne foi, comme c'est le cas la plupart du temps, parce qu'ils ne savent pas à quel moment déclarer leur rémunération, ils n'ont qu'à rembourser le trop-payé". Comme de raison ce ne sont que ceux qui négligent délibérément de déclarer leur emploi et leur rémunération qui se voient imposer des pénalités en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage ou qui font l'objet de poursuites.

M. Desmond a déclaré que l'on demande aux employeurs et aux syndicats de mettre leurs nouveaux employés et leurs membres au courant de ce programme et de leur rappeler qu'ils doivent déclarer leur rémunération lorsqu'ils touchent des prestations d'assurance-chômage. On espère ainsi dissuader les fraudeurs éventuels et aider à prévenir le versement de trop-payés d'assurance-chômage.

Alberta statistique des Payés-en-Trop

mots croisés

HORIZONTALEMENT

1– Se dit de chacun des deux os qui forment les côtés et la voûte du crâne. – Volonté
2– Lieux circonvoisins. – Article espagnol.
3– Roue à gorge de poulie. – Compagnie (abr.). – Qui a de gros os.
4– Riv. de France. – Charge d'un âne.
5– Pron. pers. – Personne stupide. – Nom du soleil chez les Egyptiens.
6– Qui a de la laite. – Avec émulation.
7– Symb. chim. – Homme très avare. – Demander avec instance.
8– Canal qui conduit l'eau de la mer dans les marais salants. – Dialecte.
9– Qui contient de l'iode. – Les plus âgés.
10– Avoir très chaud. – Nous. – Fleuve de Russie.
11– Inf. – L'an dernier. – Oiseau domestique.
12– Panier à mesurer le charbon dans les forges. – Balancer pour endormir.

VERTICLAMENT

1– Donner le caractère parisien.
2– Drap plié. – Conduit d'appel d'air au-dessus d'un four d'un boulanger.
3– Royal. – Ville des Pays-Bas.
4– Préf. priv. – Sépareras, éloigneras.
5– Et le reste. – Marquais de la joie. – Venu au monde.
6– Action de se coiffer, de s'habiller. – Note de la gamme.
7– Ville d'Allemagne. – Pron. pers. – Coup de baguettes. – Prép. lat.
8– Deux consonnes. – Inflammation des synoviales du poignet. – De naissance.
9– Rendrons un son.
10– Pron. pers. – Niais (vx). – Dialecte.
11– Discret, circonspect. – Fin tissu.
12– Choisi. – Nid des oiseaux de proie. – Appareil destiné à maintenir un navire vertical pendant toute la durée de son lancement à l'eau.

mots cachés

7 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	S	I	T	U	E	R	E	V	E	S	E	F	E	S	A
2	S	A	U	T	E	R	T	O	U	T	E	S	A	V	I
3	N	C	U	V	O	T	E	U	E	T	O	D	E	S	N
4	O	R	O	U	E	T	E	T	E	R	A	R	E	S	E
5	I	I	E	C	R	I	R	E	P	O	T	E	R	I	E
6	R	N	S	O	R	T	I	U	R	I	F	R	O	C	S
7	O	E	I	R	R	I	R	N	S	E	Q	R	A	I	T
8	S	T	I	E	R	M	A	S	S	E	S	P	R	I	T
9	E	T	S	A	O	E	E	V	A	O	A	F	A	I	T
10	E	T	P	O	M	M	E	S	U	R	F	R	E	R	E
11	E	O	A	E	E	E	F	P	T	S	A	V	A	I	T
12	T	U	R	N	T	S	E	I	R	O	C	V	U	O	O
13	R	R	T	O	S	R	E	T	O	I	E	I	I	R	N
14	E	S	S	O	A	S	S	R	U	R	E	L	I	R	E
15	P	A	S	S	A	G	E	E	S	S	E	E	T	E	S

Avertissements
aime

Crime

Etes
être
étroite
écrire
esprit

Fait
fête
frère
face
fées*

Irrite

Masses
mêmes

mets

Nous

Ormes
odes
orna

Paris
prose
poterie
part
pitre
parties
passage
pari
pommes

Relire
rime
rose

revoir
rêves
rions
rira
rôti
rocs
rares
ravir
roux
reste
rome

Surtout
saut
sevrait
situer
souperas
suas
savait
soirs

sort
sauter

Trait
travers
têtes*
toutes
tours
toile
trous
tomes

Voûte
vote
vile

Réponse du no: SAUVEUR

solutions

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	B	I	S	T	O	U	R	N	E	R	■	E
2	I	R	A	I	S	■	O	U	V	E	R	T
3	S	I	■	R	■	B	U	R	O	N	■	R
4	E	S	S	E	X	■	T	S	E	T	S	E
5	T	■	I	R	E	W	E	E	■	E	O	N
6	■	A	C	A	R	U	S	■	P	■	I	N
7	O	B	■	S	E	E	■	F	A	I	R	E
8	S	O	N	■	S	■	P	O	R	T	■	R
9	E	L	I	E	■	C	O	U	L	E	R	■
10	R	I	T	U	E	L	■	E	E	■	T	O
11	A	R	S	■	T	O	I	T	U	R	E	S
12	S	■	E	T	E	S	■	S	R	■	L	E

ANNONCES CLASSEES

A VENDRE

A vendre Camion "pick-up" Ford 1975. 800$. Bicycle pour homme 25$. Communiquez au numéro 489-6854.

A vendre un Suzuki GS1000 1978 en bonne condition. Communiquez au numéro 434-8264 après 6 heures.

A vendre maison (10 ans), 8849 - 93e rue, (2 minutes de la Faculté St-Jean), 4 chambres, 2 salles de bain, garage double, sous-sol fini, 85,000$. Contactez 466-3722.

Moto 1976, 60cc très propre, aubaine $225. Rampes d'acier de 16", 12' long, capacité 100.000 lbs, prix à discuter. Pickup Toyota 1974, 4 vitesses manuelles $800.. Table de pool, bonne condition $75. Cause déménagement 432-0647.

A vendre humidificateur 15$, chaufferette 15$, bon matelas 40$, filtre à eau 175$, fauteuil et divan, accessoires de maison, bicycle 10 vitesse, 100$. Deux chattes angora à donner. Contacter Marylen, Serge 434-3797.

Chambre et pension à louer pour jeune fille seulement. Contactez Georges ou Denise 461-2557.

A vendre. Set de salon en bois, 6 pièces, 800$; bicycle d'exercice neuf, 75$; bicyclette Motocross pour garçon, 50$. Contactez 477-6061.

DIVERS

Gardienne bilingue requise dans mon domicile (Petrolia) pour fille 5 ans (jardin demi-jours) et garçons (14 mois). Plein temps lundi à vendredi. 125$ par semaine. Débutant le 6 septembre. Contactez Carole 437-4472.

Recherche une gardienne pour 2 enfants (4 ans, 2 ans), commençant en septembre. Préférable à mon domicile, (St-Albert, secteur Braside). Téléphonez au 459-6134.

"Jeune homme honnête et tranquille, recherche une chambre et pension près de l'University experimental farm ou Southgate pour le 1er septembre. Bonne références. Ecrire à: Jean-Guy
C.P. 134, 61 du Plateau
La Malbaie, Québec
G0T 1J0

Désirerais garder enfants de tout âge à mon domicile. Du lundi au vendredi. Pourrais aussi s'arranger pour les fins de semaine. Contactez Marie-Paule 465-3289

Dame demandée pour garder bébé 9 mois - 3 matins par semaine, chez moi - ouest de la ville. 452-5490.

Couturière professionnelle offre ses services pour confection et réparation de tous genres. Ex: rideaux, coussin, costumes d'hommes et femmes, lingerie d'enfants, etc. Communiquez avec Edith au numéro de téléphone 429-1813.

Recherche maison de campagne dans un rayon de 15 milles autour de la ville, avec garage. Prix à discuter pour location. Contactez 469-4801 jour et 459-0031 le soir.

Altérations de tout genre. Cuir et suède. Appelez Rachel 489-7697.

Cherche personne honnête, aimant les enfants, pour s'occuper d'un petit garçon de 19 mois pendant la journée, à partir de fin août. Région sud, sud-est, Edmonton. Contacter Isabelle au 477-4465 pendant la journée ou 461-4271 le soir.

On demande chambre à louer pour 2 étudiants (garçons) en première année à la Faculté St-Jean. Préfèrent demeurer proche de la Faculté avec des francophones. Date d'entrée début septembre. S.V.P. communiquez avec A Dhuique, C.P. 1361, St-Paul (645-5133)

Urgent: Recherche gardienne occasionnelle demeurant près de chez-moi, ou se déplaçant facilement. Mature, expérience avec nouveaux-nés, aimant les enfants, bébé de 15 jours et fillette de 2 ans et demie. (Près de Northgate, Marielle 475-7449)

A vendre set de cuisine, divant-lit, bureau, lit. Contactez 436-3699.

VOTRE HOROSCOPE

Capricorne

du 22 déc. au 20 janv.

Vos distractions et vos attachements prendront une tournure nouvelle au cours de cette journée. Votre entourage vous donnera beaucoup de joie, si vous laissez à votre conjoint l'initiative de vos divertissements.



du 21 janv. au 19 fév.

Soyez pondéré. Les astres influent sur votre organisme, et vous vous agitez beaucoup. Ne cédez pas trop à vos nerfs. Contentez-vous d'écouter quand les autres parlent afin de conserver l'amitié des plus susceptibles.



du 20 fév. au 20 mars

Vous serez dans une meilleure forme au cours de la prochaine semaine. Vous serez mis en vedette d'une manière imprévue. Examinez votre situation personnelle et vos finances.



du 21 mars au 20 avril

Soyez débrouillard et arrivez à gagner davantage dans vos activités professionnelles, mais ne mêlez pas votre portefeuille et vos amitiés. Montrez que vos sentiments sont totalement désintéressés.

Taureau

du 21 avril au 20 mai

Attelez-vous de bon coeur à vos tâches dès le début de cette journée, de manière à disposer de tout votre temps. Vous rencontrerez des personnes qui vous intéresseront et des amis anciens et nouveaux.

Gemeaux

du 21 mai au 21 juin

Il ne convient pas de juger ceux qui vivent dans votre milieu, car vous n'êtes pas sans péché. Evitez alors pour votre propre bien de jouer au juge. Ne vous montrez pas contrariant.



du 22 juin au 22 juillet

Si vous perdiez votre situation, une autre place vous serait proposée; si vous perdez une collaboration, quelque chose d'intéressant, de neuf, d'amusant, vous sera proposé. Vous avez des relations et elles vous serviront.



du 23 juillet au 23 août

Vous serez empêché de régler certains problèmes d'ordre financiers; si par exemple vous souhaitez modifier un [illegible] sans doute faudra-t-il attendre encore. Financièrement, vous demeurez protégé envers et contre tout.

Vierge

du 24 août au 22 sept.

Il serait bon que vous soyez positif, car votre carrière ou votre travail vous poseront certainement un dilemme. Ne perdez pas votre sang-froid en l'occurence, car vous n'y gagnerez rien.



du 23 sept. au 23 oct.

Les astres mettront à l'épreuve votre système nerveux. Contrôlez-vous, faites preuve d'objectivité pour ne pas provoquer inutilement des querelles dans votre milieu ou professionnel.



du 24 oct. au 22 nov.

Votre intuition vous engage à rester dans les coulisses, pour pouvoir travailler en paix. Attelez-vous de bon coeur à vos tâches, de manière à disposer de tout votre temps plus tard dans la journée.



du 23 nov. au 21 déc.

N'envoyez pas la balle le premier et ne faites aucun effort pour la rattraper au passage lorsqu'elle reviendra dans votre direction. On ne sait jamais ce que vous réserve le destin.

S.O.P.

paroisses francophones MESSES DU DIMANCHE

Immaculée Conception
10830 - 96e rue
DIMANCHE - 10 h 30 et midi

Ste-Anne
10422 - 90A avenue
SAMEDI: 17 h 15
DIMANCHE: 10 h 30 et midi

St-Joachim
9924 - 110e rue
SAMEDI: 17 h 00
DIMANCHE: 10 h et midi

St-Thomas D'Aquin
8760 - 84e avenue
SAMEDI: 19 h
DIMANCHE: 9 h 30 ET 11 h

Ste-Famille à Calgary
5e rue S.O.
SAMEDI: 17 h
DIMANCHE: 10 h 30, midi et 19 h 30

Le français au Manitoba

Le débat reprendra de plus belle en septembre

WINNIPEG (PC) - Le débat sur des services gouvernementaux plus généralisés en langue française au Manitoba prendra une tournure nouvelle le mois prochain.

A compter du 6 septembre, en effet, un comité parlementaire entendra partisans et adversaires du projet gouvernemental.

Selon ses adversaires, la mesure coûterait aux Manitobain de 15$ millions à 20$ millions en un temps où le gouvernement se serre pour ainsi dire la ceinture et demande aux municipalités et aux commissions scolaires d'en faire autant. Les partisans du projet affirment qu'il permettra au gouvernement d'économiser en accumulant des subventions fédérales et en réduisant le nombre des lois qui doivent être traduites dans les deux langues.

Les adversaires du projet prédisent que le bilinguisme deviendra obligatoire parce que des administrations municipales et des entreprises privées seront forcées par des "fanatiques de langue" d'offrir des services en français dans une province où la langue française n'est que la quatrième de celles qui sont en usage.

Les partisans disent qu'il faudra moins de 500 fonctionnaires bilingues, capables de communiquer dans leur langue avec les francophones qui forment six p.c. de la population - ce qui est une mince compensation pour les 90 ans au cours desquels on leur a nié leurs droits linguistiques par une loi inconstitutionnelle.

Certains adversaires du projet s'y opposent parce qu'il "enchâsse" des droits dans la constitution. D'autres trouvent que le français n'a pas plus d'importance que d'autres langues plus répandues au Manitoba, comme l'allemand et l'ukrainien.

Les uns trouvent le projet antidémocratique, à courte vue, basé sur des promesses gouvernementales sans valeur. D'autres le disent essentiel à l'unité canadienne, propre à donner de l'espoir à la minorité anglophone du Québec.

La confusion entoure le projet et le premier ministre, M. Howard Pawley, signale à ses adversaires que les changements éventuels à la Loi du Manitoba devront de toute façon être approuvés par le Parlement fédéral.

Les francophones luttent depuis une centaine d'années pour reconquérir des droits dont ils n'ont joui qu'une vingtaine d'années après l'entrée du Manitoba dans la confédération en 1870.

Il y a environ quatre ans que la Cour suprême du Canada décrétait que le Manitoba avait violé la constitution en 1890 en proclamant que l'anglais serait la seule langue officielle de cette province.

Le Droit 20 août 1983





Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

avis public

Projet de définition d'une émission canadienne. Le 31 janv. 1983, le Conseil publiait un "Enoncé de politique sur le contenu canadien à la télévision" (avis public CRTC 1983-18). Après avoir revisé la méthode actuellement utilisée pour déterminer le contenu canadien, le Conseil tenait un atelier d'un jour le 11 avril 1983, auquel étaient invités des représentants de l'industrie de la radiodiffusion et de la production et du Bureau d'émission des visas de films et bandes vidéo canadiens du ministère des Communications (le Bureau des visas). Le Conseil publie maintenant son projet de lignes directrices pour l'attestation d'une émission canadienne. Toutes les parties intéressées sont invitées à formuler des observations. **Lignes directrices pour l'attestation d'une émission canadienne: Le système de points.** Comme l'a fait mention l'avis public CRTC 1983-18, le Conseil juge qu'il serait bon d'avoir, dans la mesure du possible, uniformité entre les ministères et organismes gouvernementaux intéressés en ce qui a trait à la définition d'une "émission canadienne." Le Conseil a examiné avec attention les présentations faites concernant l'adoption du modèle de l'ACC et il est convaincu qu'il pourrait efficacement utiliser le système de points et les critères de l'ACC, dont se sert actuellement le Bureau des visas dans le cas de productions de longs métrages, pour l'attestation d'une émission canadienne. Le Conseil souligne néanmoins qu'il s'agit là d'exigences minimales et il souhaite entreprendre, en collaboration avec toutes les parties intéressées des Coentreprises (coproductions non visées par des ententes.) Par coentreprises, on entend des coproductions internationales non visées par les ententes relevant de la SDICÇ. De telles coentreprises pourront se voir accorder un crédit de contenu canadien de 100 p. 100, même si certaines des fonctions du producteur sont remplies par un étranger, s'il peut être prouvé par des ententes de coproduction ou d'autres documents tel que décrit dans l'avis original. **Doublage:** En plus des conditions énumérées dans l'avis les titulaires ne peuvent pas allouer plus de 20 p. 100 du temps consacré à des émissions de contenu canadien ou des ressources financières exigées, au doublage d'émissions. **Exemptions.** Les émission produites par une titulaire, pour son usage exclusif, seront automatiquement considérées comme des émissions canadiennes, sans qu'il faille présenter une demande d'attestation du contenu canadien. Cependant, toute production (exception faite des émissions d'information et d'affaires publiques), qu'il s'agisse d'une émission souscrite ou d'une émission conçue pour être distribuée sur un réseau, doit satisfaire aux critères touchant l'attestation d'émission canadienne; des précisions sur ces émissions ne doivent toutefois être fournies que sur demande expresse du Conseil. Les reportages de rencontres sportives seront considérés, comme canadiens si une titulaire canadienne de licence ou une compagnie de production canadienne exerce un contrôle important sur la production et fournit les commentateurs. Cela s'applique aux rencontres qui se produisent à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. **Entrée en vigueur des nouvelles procédures:** La date proposée d'entrée en vigueur de la nouvelle définition d'une émission canadienne a été fixée au 3 janvier 1984. Les émission déjà attestées par le Conseil, la SDICC ou le Bureau des visas en vertu de l'ACC seraient encore considérées comme canadiennes. D'autres dispositions provisoires seront aussi envisagées dans le cas d'un travail en phase de mise en oeuvre. **Un stimulant pour la réalisation d'émissions canadiennes: Le crédit pour émissions dramatiques:** Le Conseil propose l'introduction d'un nouveau plan de stimulants réglementaires, connu sous le nom de Crédit pour émissions dramatiques. Ce crédit s'appliquera à toute émission dramatique produite par une titulaire ou un producteur indépendant après le 3 jan. 1984, et attestée comme canadienne par le Conseil au sens de la définition d'une émission canadienne, et il sera en plus assujetti à l'exigence supplémentaire que la production se mérite dix points et qu'elle soit présentée pendant les heures d'écoute du milieu de la soirée, soit entre 19 h 30 et 22 h 30. Lorsqu'une émission répond à ces exigences, tel que décrit dans l'avis original un crédit de contenu canadien de 150 p. 100 sera accordé à la titulaire chaque fois qu'elle diffusera l'émission au cours d'une période d'un an. Comme il a déjà été signalé, le Conseil invite le public à lui faire parvenir des observations sur toutes les propositions contenues dans le présent avis. Les observations devraient être faites par écrit et envoyées au plus tard le 30 septembre 1983 à M. Jean-Guy Patenaude, Secrétaire général, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Ottawa (Ontario) K1A 0N2.

Tous les documents du C.R.T.C. sont publiés intégralement, dans les deux langues officielles, dans la Partie I de la "Gazette du Canada" que l'on peut consulter dans la plupart des bibliothèques de référence; de plus, on peut acheter des exemplaires de la Gazette dans les librairies où sont vendues les publications du gouvernement canadien. On peut également prendre connaissance de tous les documents du Conseil aux bureaux du C.R.T.C.; et des décisions, aux locaux du titulaire de la licence aux heures normales de bureau. **Les groupes de pression peuvent se procurer des exemplaires des documents du C.R.T.C. en téléphonant aux bureaux du Conseil à: Ottawa-Hull (819) 997-0313; Halifax (902) 426-7997; Montréal (514) 283-6607; Winnipeg (204) 949-6290; Vancouver (604) 666-2111. (PN-1778)**

Canada